

# Compte-rendu du Conseil municipal du 29 mars 2014

## Présents :

MM. GERAUDIE, ARTIGUES, BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD, RASSION, RHODES

Mmes ANTONI, BERNARD, COURBIER, CROUZETTE, JAN, MOUSNIER, NOEL, POUGET, VILLATOUX

Absent : Aucun

Secrétaire de Séance : Mme ANTONI Stéphanie

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- ✓ Élection du maire
- ✓ Création du nombre de postes d'adjoints
- ✓ Élection des adjoints au maire
- ✓ Fixation des indemnités de fonction à verser au maire et aux adjoints
- ✓ Désignation des représentants au C.C.A.S,
- ✓ Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- ✓ Désignation des délégués au conseil d'administration du collège
- ✓ Désignation du représentant aux commissions d'attribution des logements sociaux
- ✓ Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable puy des Fourches-Vézère
- ✓ Désignation des délégués auprès de l'instance de coordination pour l'autonomie du canton de SEILHAC
- ✓ Désignation du correspondant défense

\*\*\*\*\*

## Élection du maire

Mr GERAUDIE est candidat.

Mr RASSION n'a pas souhaité se présenter.

15 votes pour Mr GERAUDIE

4 bulletins blancs

## **Mr GERAUDIE ELU**

### **Création du nombre de postes d'adjoints**

Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de SEILHAC un effectif maximum de 5 adjoints.

Le nombre de 5 adjoints est proposé.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Élection des adjoints au maire**

1er adjoint : Mme CROUZETTE

2ème adjoint : M. LEYRIS

3ème adjoint : Mme COURBIER

4ème adjoint : M. MAZEAUD

5ème adjoint : Mme POUGET

Pas de candidat de l'opposition

15 votes pour la liste ci-dessus

4 bulletins blancs

**LISTE COMPLETE ELUE**

### **Fixation des indemnités de fonction à verser au Maire et aux adjoints**

L'indemnité du Maire sera calculée sur la base de **43 %** de la valeur de l'indice **1015**.

La 1<sup>ère</sup> adjointe percevra une indemnité correspondant à 16.5 % de la valeur de l'indice 1015.

Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Adjoints percevront une indemnité correspondant à 15 % de la valeur de l'indice 1015.

La majoration de 15% des indemnités du Maire et des adjoints, la commune étant chef lieu de canton, sera mise en place.

**ADOPTE A LA MAJORITE POUR : 15 ABSTENTIONS : 4**

### **Désignation des représentants au C.C.A.S**

Mr GERAUDIE, Mme COURBIER, Mme BERNARD, Mme ANTONI, Mme NOEL, Mr BOUILHAC, Mr MAZEAUD

**ADOPTE A LA MAJORITE POUR : 18 ABSTENTION : 1**

### **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Titulaires : Mr LEYRIS, Mr RHODES, Mme POUGET, Mr ARTIGUES

Suppléants : Mr FAUCHER, Mr BOUILHAC, Mme COURBIER, Mr RASSION

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Désignation des délégués au conseil d'administration du collège**

Titulaires : Mme CROUZETTE, Mme COURBIER

Suppléantes : Mme POUGET, Mme MOUSNIER

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Désignation du représentant aux commissions d'attribution des logements sociaux**

Mme COURBIER

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Désignation des délégués au SIAEP du Puy des Fourches-Vézère**

Titulaires : Mr BARLERIN, Mr RHODES, Mr LEYRIS

Suppléants : Mme VILLATOUX, Mr BOUILHAC, Mr GERAUDIE

Mr RASSION, au titre du siège dont il bénéficie à l'AGGLO aurait souhaité être membre de ce syndicat. Le Maire l'informe que l'AGGLO de TULLE n'a aucun lien avec le SIAEP.

**ADOpte A LA MAJORITE PAR 15 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**Désignation des délégués auprès de l'instance de coordination pour l'autonomie du canton de SEILHAC**

Mr MAZEAUD, Mme BERNARD

**ADOpte A LA MAJORITE PAR 18 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

**Désignation du correspondant défense**

Cette personne sera chargée de représenter la commune devant les autorités militaires du Département et de la Région, et sera également le référent de la commune pour les questions de défense et de sécurité civiles.

Mme VILLATOUX est proposée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**